



Conseil économique et social

Distr. générale
9 octobre 2017

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité du genre et du développement social
Deuxième session
Addis-Abeba, 11 et 12 octobre 2017

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Rapports au Comité du genre et du développement social- Présentation des rapports et débat :
b) Sous-programme 6- Parité et participation des femmes au développement

Rapport du CGDS sur les activités du centre africain pour le genre (CAG)**

I. Introduction

1. Le Centre africain pour le genre (CAG) au sein de la Division du Développement Social vise à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte des Objectifs du développement durable et de l'Agenda 2063 ainsi que des engagements régionaux sur l'égalité entre les sexes tels que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

2. Pour réaliser cet objectif, au cours des deux dernières années, le CAG s'est concentré sur la recherche factuelle dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes, des droits humains de la femme et de la protection sociale sensible au genre. Cette mesure est conforme à l'orientation stratégique du CAG qui se reflète dans l'Initiative continentale pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Cette initiative a été entérinée par la Conférence des Ministres des Finances et du Développement Economique organisée en mai 2014 sous l'égide conjointe de Commission de l'Union africaine et de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA.). La stratégie porte sur trois composantes inter reliées, à savoir : l'autonomisation économique des femmes, la protection des droits sociaux et politiques des femmes et le secteur social. L'Initiative continentale pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes est en harmonie avec l'Agenda 2030 et celui de 2063.

3. Le Centre africain pour le genre apporte son appui aux États membres pour leur permettre de prendre en compte le genre comme un facteur déterminant dans la création de richesse et les processus de développement. Le CAG dirige la mise au point des outils et des produits de la connaissance tels que l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), la Fiche de résultats concernant la parité des sexes (réalisé par la CUA) et quelques produits de la connaissance sur les questions structurelles et de genre. Ces produits ont éclairé sur l'ensemble du continent les réponses des gouvernements à l'inégalité entre les sexes et à la discrimination à l'égard des

* E/ECA/CGSD/2/1

** En raison de sa soumission tardive, le présent document n'a pas fait l'objet d'une traduction officielle.

femmes et des filles et ont contribué à la promotion des initiatives d'autonomisation économique des femmes.

4. Le présent rapport sur les activités du Centre africain pour le genre (sous-programme 6) a pour objectif de fournir à la deuxième Session du Comité du genre et du développement social des informations sur les interventions et les réalisations du Centre au cours des deux dernières années. Il prend en compte les recommandations de la première session du CGDS tenue en 2015 et fait le point sur les résultats clés et les leçons tirées des difficultés.

II. Les principaux progrès réalisés

5. Au cours des deux dernières années et conformément à l'Initiative continentale pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, les principales activités du CAG sont structurées comme suit : (1) la recherche politique et les produits de la connaissance ; (2) les outils de développement ; (3) l'appui technique et les services de conseil aux États membres ; (4) la mise en œuvre du programme d'intégration du genre au niveau de la CEA ; et (5) le renforcement du consensus parmi les pays africains sur les questions de genre et de développement.

A. La recherche politique et les produits de la connaissance

Le Rapport sur les femmes en Afrique sur le thème «Sécuriser les droits de la femme à la protection sociale en Afrique »

6. Dans ce rapport, le CAG présente la recherche réalisée sur **la sécurisation des droits de la femme à la protection sociale** en Afrique dans cinq pays : le Tchad, le Kenya, la Namibie, la Mauritanie et le Sénégal. Le rapport met en évidence et explique les lacunes dans les pratiques pour ce qui concerne les droits des femmes à la protection sociale et propose des messages et recommandations politiques pour combler ces lacunes afin de sécuriser les droits des femmes africaines à la protection sociale.

7. La méthodologie a comporté à la fois une revue documentaire et une recherche au sein des pays qui ont fourni une meilleure compréhension de la situation des femmes et de leurs expériences dans le domaine de l'accès aux avantages des programmes de protection sociale.

8. Le rapport démontre que moins de 10 % de la population de l'Afrique sub saharienne bénéficie d'une protection sociale. Cette situation prévaut dans un contexte historiquement marqué par de faibles niveaux de PIB et une part élevée de la protection sociale financée par les cotisations de l'employé alors que 72 % de la population travaille dans le secteur informel. La couverture des femmes africaines est encore plus faible compte tenu de leur faible représentation dans l'emploi formel et de la nature sexospécifique et segmentée de l'emploi informel. Par ailleurs, les programmes, les acteurs et les institutions qui luttent en faveur de l'égalité entre les sexes et des droits humains de la femme, d'une part, et de la protection sociale de l'autre continuent de travailler parallèlement au lieu d'œuvrer ensemble.

9. La réunion du Groupe d'experts qui a examiné le rapport a connu la participation des fonctionnaires de haut niveau des pays où l'étude a été réalisée et a reconnu l'importance de cette étude. Les experts ont également admis que le rapport permettrait d'encourager les ministères sectoriels pertinents à lancer des programmes de protection sociale ou à les améliorer afin de les rendre plus adaptés aux besoins spécifiques des femmes.

L'étude sur le genre et l'exploitation minière artisanale en Afrique

10. Le CAD a réalisé, en partenariat avec le Centre africain pour le Développement minier (AMDC) les bureaux régionaux de l'Afrique orientale et australe de l'ONU-Femme, une étude sur les contributions et les défis des femmes dans le secteur vital de l'exploitation minière dans six pays africains riches en ressources minières, notamment le Ghana, la Guinée (Afrique de l'Ouest), la Tanzanie (Afrique de l'Est), la République Démocratique du Congo (Afrique centrale), la Zambie et le Zimbabwe (Afrique australe). L'étude visait à : (i) identifier les contraintes des femmes dans l'industrie minière en examinant en profondeur les cadres politiques, juridiques et réglementaires qui régissent l'industrie minière dans chacun des six pays ; (ii) enquêter sur l'accès des femmes au financement dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) ; et (iii) identifier les opportunités de collaboration entre l'EMAPE et les sociétés minières à grande échelle.

11. Le rapport note, entre autres, la nécessité de revoir les lois et les cadres politiques relatives à l'exploitation minière en vue d'assurer que les femmes opérant dans le secteur de l'EMAPE bénéficient de la protection juridique appropriée. Il recommande la considération d'une discrimination positive en faveur des femmes dans le domaine de l'exploitation minière. Il souligne que la législation minière doit prévoir un contingent de 30 % des projets infrastructurels pour les femmes opérant dans le secteur de l'EMAPE.

12. Les conclusions de l'étude seront utilisées dans les pays qui ont fait l'objet de l'étude et par l'AMDC pour améliorer les politiques et programmes miniers pour qu'ils répondent effectivement aux préoccupations des femmes opérant dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. L'AMDC cherche à : (i) promouvoir un secteur minier viable et durable ; (ii) renforcer les capacités des opérateurs ; et (iii) réduire les effets environnementaux, sanitaires et sociaux négatifs. Ce rapport sur le genre et l'exploitation minière artisanale en Afrique permettra de valoriser ces domaines d'intervention.

Recherche sur l'autonomisation économique de la femme

13. En Afrique, les facteurs liés à l'offre et à la demande entravent considérablement la participation de la femme au marché du travail pour des emplois rémunérés. La majorité des femmes travaillent à leur propre compte dans les zones urbaines ou au sein des familiales dans les zones rurales. Dans chaque cas, les femmes sont aux bas des chaînes de valeur, avec une faible productivité et une accumulation de richesses déplorable. Pour ce faire, le Centre Africain, dans le but d'aider les États membres à identifier des instruments politiques contextuels visant à améliorer la productivité des femmes entrepreneurs en vue de leur autonomisation économique, a initié une étude empirique dénommée « Autonomisation Economique de la Femme Africaine : Renforcer l'Entrepreneuriat Féminin ». A cet effet, le CAG a identifié un large éventail de sources de données et recueilli des données individuelles, à l'échelle des entreprises et au niveau pays en vue de permettre une analyse rigoureuse des caractéristiques individuelles et professionnelles des femmes entrepreneurs, les contraintes auxquelles elles sont confrontées, et les liens qui existent entre ces contraintes et la performance de leurs entreprises.

14. L'étude note que les États membres sont tenus de mettre en œuvre des politiques actives en faveur du marché du travail, particulièrement pour la promotion de l'entrepreneuriat, et les programmes de formation professionnelle à l'intention des femmes entrepreneurs. Elle constate également que les femmes chefs d'entreprise sont pour la plupart mariées, et que les femmes mariées se trouvent dans une situation particulièrement désavantageuse en ce qui concerne les droits légaux d'accès aux opportunités économiques. L'étude offre aux gouvernements un ensemble de stratégies devant leur permettre de répondre aux nombreux défis qui entravent l'autonomisation économique de la femme.

15. Le rapport servira à appuyer les politiques de promotion des femmes entrepreneurs dans les cinq pays de l'étude dans un premier temps et s'étendra éventuellement aux autres pays africains.

L'Indice de développement et des inégalités des sexes en Afrique (IDISA)

16. L'IDISA permet aux États membres de compiler des données et d'évaluer leur propre performance en ce qui concerne l'atteinte de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme sur les plans quantitatif et qualitatif. Il fournit un mécanisme d'harmonisation de tous les rapports sur les conventions et engagements relatifs au genre.

17. Au cours de la période considérée, l'IDISA a été déployé, dans le cadre de la Phase 3, dans neuf autres pays, à savoir : la Guinée, le Liberia, la Namibie, le Niger, le Rwanda, les Iles Seychelles, la Sierra Leone, le Swaziland et l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud a initié son deuxième IDISA en 2016. La quatrième et dernière phase de l'IDISA a été lancée en juin 2016 avec l'organisation d'un Atelier Méthodologique auquel ont participé 11 pays – l'Angola, le Cameroun, le Tchad, la Guinée-Bissau, le Lesotho, la Mauritanie, l'Ile Maurice, le Maroc, Sao Tomé et Príncipe, le Sud-Soudan et le Soudan. Les participants ont considéré tous les domaines clés de l'atelier comme étant exceptionnels et ils ont à 100 % trouvé l'atelier pertinent ou très pertinent. Cinq pays – le Tchad, la Guinée Bissau, la Mauritanie, l'Ile Maurice et Sao Tomé et Príncipe – mettent en œuvre la quatrième phase de l'IDISA. Ce qui porte le nombre de pays couverts par l'IDISA à 31¹.

18. Le Conseil des Ministres de l'Ile Maurice a souligné que l'IDISA est un « important mécanisme qui permet d'évaluer la situation des femmes par rapport à celle des hommes dans les domaines social, économique et politique. Les conclusions de la mise en œuvre de l'IDISA ont informé les débats et la Formulation des Résultats de la 3^e Session du Forum Régional Africain sur le Développement Durable tenue en mai 2017. L'IDISA est à présent utilisé pour informer la Fiche Africaine de Résultats sur la Parité des Sexes de l'Union Africaine.

19. Des rapports sur les Perspectives du Genre ont été publiés pour chacun des 14 pays de la Phase II de l'IDISA à l'aide des bases de données de l'IDISA. Ces rapports donnent un aperçu des écarts hommes-femmes à l'aide de 44 indicateurs qui couvrent les dimensions sociales, économiques et politiques. Chaque perspective est assortie de messages et de supports visuels visant à présenter des données et un tableau de résultats. La Phase II de l'IDISA couvre le Congo, la RD Congo, la Côte d'Ivoire, le Djibouti, le Kenya, le Malawi, le Mali et le Sénégal. Par ailleurs, trois notes d'orientation ont été produites sur chacune des composantes de l'IDISA, à savoir les composantes sociales, économiques et de pouvoir politique. Les notes d'orientation présentent les tendances analytiques et mettent en exergue les principaux domaines de grande préoccupation qui requièrent des initiatives nationales. En outre, l'IDISA a informé la composante genre des Profils Pays élaborés par les Bureaux Sous Régionaux de la CEA.

20. En réponse aux recommandations des États membres, le Centre Africain pour le Genre collabore actuellement avec la Banque Africaine de Développement (BAD) pour fusionner l'IDISA de la CEA et l'Indice d'Egalité des Genres de la BAD en un indice spécifique à l'Afrique. L'indice commun prendra en compte les indicateurs du genre associés aux Agendas 2013 et 2063. Il sera exécuté en phase pilote dans cinq pays africains dans le troisième

¹ Les 24 autres pays sont : le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap Vert, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Djibouti, la République Démocratique du Congo, l'Ethiopie, l'Egypte, le Ghana, la Gambie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Sénégal, la Tanzanie, le Togo, la Tunisie, l'Ouganda et la Zambie

trimestre de 2017 avant d'être étendu à l'ensemble du continent dans le second trimestre de 2018.

21. **Aperçu de la recherche sur l'économie féminine en Afrique** : le CAG a, en collaboration avec la Fondation Graça Machel, élaboré un rapport sous forme d'analyse de situation qui recueille et analyse des données sur la participation et la contribution des femmes aux économies africaines.

22. Le rapport utilise plus de 80 indicateurs sur l'Economie Féminine en Afrique, particulièrement en ce qui concerne l'accès des femmes aux opportunités économiques et l'autonomisation économique des femmes. Les conclusions suggèrent que les plus grosses pertes de revenus se produisent dans les pays africains, particulièrement en Afrique du Nord où les femmes sont inactives. Aussi, le mariage précoce est considéré comme étant l'ultime obstacle à vaincre pour assurer que les futures générations de femmes prennent pleinement en main leurs potentiels. Il est attendu que les résultats de la recherche éclairent les mesures politiques des États membres pour l'accélération de la promotion des femmes sur le continent.

23. Le rapport a été présenté à la conférence organisée en août 2017 en Tanzanie, par la Fondation Graça Machel sous le thème : « Promouvoir la Transformation Sociale et Economique ». La conférence a accueilli le rapport avec grand intérêt car il fournit une analyse très actualisée basée sur un ensemble exhaustif d'indicateurs.

B. Appui technique et services consultatifs

1. Appui technique à la Commission de l'Union Africaine (CUA)

24. Suite au lancement réussi de la Fiche Africaine de Résultats concernant la Parité des Sexes que le CAG a élaborée pour l'Union Africaine en 2015, et l'élan suscité par cette initiative, le Centre a conduit en 2016, la seconde édition de la Fiche de Résultat sous le thème : « Les Droits Humains de la Femme. Quelle est la situation du continent ? » Une approche à deux volets – une analyse comparative entre les sexes et une approche fondée sur les droits de l'homme – a été utilisée pour examiner les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des cadres et conventions internationaux et régionaux relatifs aux droits socioéconomiques et politiques de la femme.

25. En 2017, la Fiche de Résultats a suscité un grand élan positif et la volonté renouvelée des Chefs d'État africains à accélérer la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Le prix décerné aux Chefs d'État dont les pays avaient enregistré une bonne performance s'est avéré être une incitation remarquable des États membres à responsabiliser davantage les Ministères du Genre et de la Condition Féminine dans l'atteinte de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme.

2. Appui technique aux gouvernements

26. Au cours de la période considérée, le CAG a fourni une assistance technique et des services consultatifs adaptés au Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfant et de la Famille de la Mauritanie, dans la mise en œuvre de sa Stratégie Nationale d'Intégration du Genre. A cet effet, les cadres moyens et supérieurs du ministère ont bénéficié, avec la facilitation du CAG, d'une formation pratique sur la stratégie qui leur a permis de se familiariser avec la stratégie et de mieux connaître leurs différents rôles dans sa mise en œuvre. Un plan d'action quinquennal a été élaboré pour l'exécution de la Stratégie d'Intégration du Genre.

27. Le CAG a appuyé le Libéria dans l'auto-évaluation de son Mécanisme d'Examen par les Pairs, en l'assistant dans l'analyse des aspects liés au genre

et au développement qui se trouvent dans la section socioéconomique du Mécanisme.

28. Le CAG a également appuyé en partenariat avec l'ONU Femmes et le PNUD, les ministères sectoriels de la Tanzanie. L'appui avait pour objectif de renforcer les capacités nationales en matière d'élaboration et d'utilisation de statistiques et données liées au genre pour le « suivi des ODD ». Les ministères et organismes publics concernés étaient le Groupe de Travail sur l'Intégration du Genre, le Département des Politiques Macroéconomiques du Bureau National des Statistiques (NBS), le Ministère de la Santé, du Développement Communautaire, du Troisième Âge et de l'Enfance. Il a aussi appuyé la Tanzanie dans le cadre du renforcement de la compréhension de l'Objectif de Développement Durable 5 dans le contexte du pays, et l'analyse de l'importance des cibles et indicateurs liés au genre dans l'atteinte de tous les autres ODD. Ceci a amené les représentants des ministères et organismes sectoriels à reconnaître la nécessité de coordonner la mise en œuvre des ODD en Tanzanie.

29. Le CAG a appuyé en partenariat avec le système des Nations Unies en Tanzanie, le gouvernement de Zanzibar afin d'assurer que les ODD et les cibles, l'Objectif 5 en particulier, soient intégrés dans la Stratégie de Transformation Economique et Sociale de Zanzibar.

3. Renforcement de capacités à l'intention des cadres des administrations publiques

30. Conformément à l'appui continu des États membres dans le but d'améliorer leurs interventions en matière de développement macroéconomique, le sous-programme a au cours de la période considérée, co-facilité la formation des formateurs (FdF) sur le genre et la gestion des politiques économiques (GEPMI) à l'Institut Africain pour le Développement et la Planification de l'Economie (IDEP) à Dakar, Sénégal. L'objectif visé par le FdF était de fournir aux planificateurs économiques de niveau moyen et supérieur, les cadres et outils d'intégration du genre dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques économiques.

31. Plus de 20 cadres de niveau moyen et de niveau supérieur (planificateurs économiques, statisticiens, experts en genre, etc.) ont participé aux sessions de formation et ont acquis les méthodologies et les outils nécessaires pour tenir compte du genre dans leurs processus nationaux de planification du développement. En outre, les cadres formés ont permis d'élargir le groupe d'experts de l'IDEP qui peuvent soutenir leurs pays et à partir duquel la CEA et l'IDEP peuvent répondre à la demande d'assistance technique des États membres.

III. Programme interne d'intégration du Genre

32. L'intégration du genre est essentielle au travail de la CEA pour s'assurer que les produits livrés aux États membres traitent des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Un programme à trois volets sur le genre a été introduit au sein de la Commission. Les composantes du programme sont la politique du genre de la CEA ; le Marqueur de Parité du Genre ; et un programme de renforcement des capacités sur l'intégration du genre.

33. Conformément à la stratégie et en vue de renforcer la capacité du personnel de la CEA afin qu'il puisse assurer efficacement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, une formation à l'intégration du genre à l'échelle de la Commission a été entreprise au cours de la période considérée. Cette formation visait à sensibiliser et à renforcer les capacités de tout le personnel de la CEA à intégrer le genre dans les programmes et les opérations. La conception du programme a pris en compte les besoins des membres du personnel professionnel et du personnel d'appui au sein des divisions et des bureaux sous régionaux (OAR). Ainsi, la formation a été personnalisée et

adaptée pour tenir compte du mandat spécifique de chaque division et OSR afin d'assurer la pertinence et l'orientation thématiques tout en comblant les lacunes relatives aux connaissances sur l'intégration du genre.

34. Plus de 80 % des membres du personnel de la CEA ont été formés à l'intégration du genre en vue d'assurer une programmation équilibrant le genre et de conduire des opérations sensibles au genre au sein de la Commission. En conséquence, les résultats des divisions optent de plus en plus pour une perspective globale du genre.

35. Le Programme de Développement de la Capacité d'Intégration de l'Égalité du Genre a déclenché des actions dans les divisions de la CEA et au niveau des OSR qui indiquent un changement positif et une plus grande conscience de la nécessité d'intégrer le genre dans les produits de la division et les produits de la connaissance destinés aux États membres.

36. Dans le cadre du programme interne d'intégration du genre, un marqueur de l'égalité des sexes a été introduit à la CEA au cours de la période considérée. Le marqueur de l'égalité entre les sexes est un outil de suivi développé par l'ONU pour suivre le montant et les types d'investissements et de ressources consacrés à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes par chaque résultat, activité ou projet. Le marqueur est destiné à suivre et à allouer des ressources en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et de promouvoir une programmation sensible au genre. Les résultats du Marqueur montrent qu'il faut plus de travail pour que la CEA s'attaque efficacement à l'égalité et à l'autonomisation des femmes dans les résultats livrés aux États membres

37. Au cours de la période considérée, la politique du genre de la CEA pour articuler les actions stratégiques à entreprendre par la CEA en vue d'institutionnaliser l'égalité entre les sexes a été produite et est en cours d'examen en interne. La politique décrit les engagements de la CEA en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le cadre du mandat de l'organisation et présente une stratégie claire, un cadre de responsabilisation et un ensemble d'actions pour intégrer le genre dans les programmes et les opérations de la CEA. Un plan d'action a également été défini, décrivant des rôles et des responsabilités clairs, ainsi que des échéanciers pour l'opérationnalisation de la politique genre afin d'assurer la conformité de tous les membres du personnel et de la Direction de la CEA.

IV. Vers un consensus régional

38. Le CAG soutient les préparatifs des États africains membres pour les sessions annuelles de la Commission de l'ONU sur la Condition de la Femme (CSW) qui ont lieu à New York. Au cours de la période biennale, le CAG, en partenariat avec ONU Femmes, a organisé la Réunion Consultative Ministérielle Africaine avant les sessions CSW60 et CSW61 en vue d'aider les ministres chargés du genre et de l'autonomisation des femmes à identifier et à établir un consensus sur les priorités de l'Afrique liées aux thèmes de la CSW. En 2016, le thème était *l'Autonomisation des Femmes et son Impact sur le Développement Durable - Vers la Réalisation des Objectifs de Développement Durable de 2030 et de l'Agenda 2063*. En 2017, le thème était *l'Autonomisation Économique des Femmes dans un Monde du Travail en Mutation*. Les réunions ont adopté des documents portant sur des recommandations spécifiques relatives aux questions clés afin de motiver les contributions des États Membres lors des discussions et des négociations au cours de la CSW. Chaque réunion consultative a été appuyée par un document d'information produit par le CAG qui a préparé la scène et identifié les problèmes prioritaires.

39. Les documents issus des résultats et les messages clés des deux réunions ont constitué des outils clés de négociation pour les ministres africains et leurs

délégations lors des sessions de la CSW à New York, leur permettant d'influencer le document mondial final. Les États membres ont noté que ces réunions consultatives ministérielles du CAG sont importantes pour les aider à mieux se préparer aux sessions de la CSW.

Mise en place et renforcement de partenariats stratégiques

40. Dans la mise en œuvre de son programme de travail, le CAG a développé et renforcé des partenariats stratégiques au sein de la CEA avec la CUA, les agences des Nations Unies, les organisations bilatérales, les milieux universitaires, les institutions de recherche et les Organisations de la Société Civile (OSC) pour créer une synergie de manière rentable.

41. Le partenariat avec la CUA a été renforcé grâce à l'assistance technique à la Direction des Femmes et du Genre du CAG. D'une grande importance est la production de la Fiche de Résultats concernant la Parité des Sexes, un outil d'action et de suivi politique facile à utiliser qui permet à la CUA d'évaluer la performance des pays dans la mise en œuvre de l'égalité entre les sexes aux niveaux mondial et régional et des engagements de l'autonomisation des femmes. Le CAG soutient également la CUA dans le développement de sa stratégie relative à l'égalité des sexes.

42. Le CAG a établi des partenariats stratégiques avec l'ONU FEMMES, le FNUAP et d'autres agences des Nations Unies, la BAD et les Communautés Économiques Régionales, en favorisant l'esprit de travail d'équipe en vue de mettre en œuvre l'agenda de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

43. Le CAG a commencé à établir des partenariats avec des universités et des institutions de recherche. Dans cette optique, en 2016, il a organisé, au cours de la biennale, un forum consultatif sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes - Le rôle des institutions de recherche et des universités dans l'exploitation du potentiel des *Agendas* 2030 et 2063. Le forum a rassemblé plus de 30 experts, chercheurs et universitaires des universités africaines, des instituts de recherche et des groupes de réflexion travaillant sur les questions du genre et du développement social, ainsi que les Agences des Nations Unies et la Commission de l'UA. La réunion a forgé un partenariat stratégique avec des universités africaines, des instituts de recherche et des groupes de réflexion sur l'établissement du programme de recherche sur l'égalité entre les sexes. Il a également défini une stratégie claire de renforcement des capacités et de consolidation d'un programme de recherche commun dans le contexte des agendas 2030 et 2063.

44. En outre, le CAG a continué de s'associer et de fournir un soutien technique à la Campagne « le Genre : Mon Agenda » (GIMAC), un important réseau de la société civile féminine africaine consacré à la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle sur l'Égalité des Sexes en Afrique et des domaines thématiques respectifs. De tels partenariats ont permis au Centre de maximiser son approche de sensibilisation des OSC afin d'élever la voix et l'agence des femmes sur le continent.

45. Au sein de la CEA, le CAG a travaillé et soutenu toutes les divisions et les OSR de la CEA dans la mise en œuvre du programme interne d'intégration de la dimension genre. De plus, le Centre a collaboré avec le Centre Africain de Développement des Minéraux dans le projet de recherche sur le Genre et l'Extraction Minière Artisanale ; et sur le Genre et le Changement Climatique avec la Division Initiative Spéciale. Le CAG a développé des partenariats avec l'Initiative de Politique Foncière de la Division Intégration Régionale et Commerce et a travaillé avec la Division politique Macroéconomique. Le Centre a contribué au Rapport Économique sur l'Afrique (REA), au Rapport Africain sur les Objectifs du Développement Durable et à l'Agenda 2063 pour

les consultations au Forum Régional Africain sur le Développement Durable (ARFSD), en préparation du Forum Mondial de Haut Niveau sur les ODD.

Activités prévues pour la biennale 2018-2019

46. Au cours de la prochaine biennale, le sous-programme 6 du CAG continuera d'appuyer les États membres, la Commission de l'Union Africaine et les Communautés Économiques Régionales dans l'adoption et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de stratégies tenant compte du genre afin d'atteindre l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Compte tenu de la nature transversale du genre, l'accent sera mis sur l'adoption et le renforcement de politiques saines, de lois exécutoires, d'initiatives avec des perspectives sexospécifiques et des indicateurs spécifiques pour les femmes. Une attention particulière sera accordée à l'Objectif 5 de Développement Durable de l'Agenda 2030 pour le développement durable et à l'Aspiration 6 de l'Agenda 2063.

47. Un appui technique continuera à être fourni aux États membres, en particulier aux mécanismes nationaux de genre, afin que la mise en œuvre des programmes 2063 et 2030 soit en harmonie avec le document final de la revue de 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing. La tâche du sous-programme sera également éclairée respectivement par les résultats des premières et deuxièmes sessions du Comité sur le Genre et le Développement Social, 2015 et 2017.

48. Le sous-programme renforcera encore la recherche fondée sur des données probantes pour éclairer les politiques dans les domaines de l'autonomisation économique des femmes, des droits des femmes et de la protection sociale, conformément à l'orientation stratégique de la Commission et à l'initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il utilisera également les outils existants tels que l'Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique, l'Indice Africain du Genre et le Tableau de bord de l'Autonomisation des Femmes. En collaboration avec le Centre Africain de Statistiques de la Commission, le sous-programme développera de nouveaux outils pour soutenir et renforcer la collecte et l'analyse des données et des statistiques ventilées par sexe, ainsi que le suivi des engagements relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles.

49. Les partenariats actuels seront renforcés et de nouveaux partenariats seront forgés en réponse aux domaines d'activités du sous-programme au cours de la biennale.

Conclusion

50. La promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes est un travail complexe et stimulant caractérisé par des gains et des revers en raison des concepts sociaux profondément enracinés en Afrique qui orientent les rôles, les responsabilités et les droits des femmes et des hommes. Le travail sur le genre nécessite des ressources financières et humaines appropriées que le sous-programme n'a, malheureusement, toujours pas.

51. Le CAG continuera d'appuyer les États membres et continuera de s'attendre à ce que les États membres répondent plus rapidement et de manière adéquate aux demandes d'information du Centre.
